
Adresse de la société populaire de la ville du Dorat invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la ville du Dorat invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 215;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39366_t1_0215_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

de se choisir et de prendre les instituteurs qui leur conviendront, ou qu'elles pourront entretenir, et qui se guideront d'après les livres et le mode d'enseignement qui sera choisi par vous, législateurs;

« 4° D'organiser le pouvoir exécutif et le mode de punition pour les délits dont chaque membre se rendra coupable;

« 5° L'établissement des ateliers de charité pour donner de l'ouvrage aux pauvres valides et soulager les infirmes hors d'état de travailler; ce faisant, vous mériterez les bénédictions de tous les Français. C'est le vœu de la Société républicaine de Montbard.

« Montbard, ce 29 du 1^{er} mois de la seconde année de la République française, une et indivisible, et 9^e de la 3^e décade.

« RIGOLEY père, président; E. BAVONOTTE, commissaire; RANDA, secrétaire.

« P.-S. — Nous venons de voir par les papiers-nouvelles que vous avez, législateurs, rempli les vœux du vrai citoyen et du pauvre, en commençant de décréter l'organisation des ateliers de charité; nous en attendons l'établissement avec la plus vive impatience. »

N° 99.

Les autorités constituées et la Société populaire de la ville du Dorat réunies, à la Convention nationale (1).

« Délégués du peuple,

« La République, une et indivisible, la perte des tyrans, l'anéantissement des despotes, le triomphe de la vérité ou la mort, voilà nos serments. Nous les avons faits depuis longtemps, nous les répétons aujourd'hui.

« Représentants, nous avons marché à grands pas des premiers dans la carrière de la Révolution, nous avons solennellement accepté, à l'unanimité, la Constitution le même jour de sa réception, nous avons juré de verser tout notre sang pour elle. C'est au nom de cette belle Constitution, c'est au nom du salut du peuple que nous vous invitons aujourd'hui à rester à votre poste. Auriez-vous construit un si majestueux édifice pour l'exposer à s'érouler un instant après?

« Nous vous le disons en républicains, ou l'anéantissement total des despotes de l'Europe, ou la ruine entière de la République française. La victoire ou la mort. Plus de milieu, ô Montagne, oppose ta masse redoutable au débordement des innombrables cohortes du despotisme européen! Electrise-toi! Fais éclater la foudre de ton énergie et des millions de rochers vont rouler sur les têtes des tyrans. Nos dangers sont grands, mais notre courage est invincible. Que l'air pur qu'on respire près de toi chasse de notre atmosphère les exhalaisons du marais; qu'un rocher détaché de ton sommet en écrase les animaux malfaisants, et la République est sauvée.

« Eh! si par un de ces coups funestes que la sagesse humaine ne peut prévoir, nos ennemis venaient à triompher, leur victoire ne satisferait guère leur orgueil, nos cadavres en seraient le fruit, et les siècles futurs diraient en gémissant: « Les Français sont morts en défendant la liberté: ils étaient dignes d'être libres. »

« O sainte Montagne, la Constitution, ton ouvrage, immortel comme toi, assure notre bonheur. Reste à ton poste, nous jurons de mourir au nôtre, et les jours tranquilles et sereins que la liberté triomphante va faire naître, ne sont pas loin, notre républicanisme en est un sûr garant. »

(Suivent 47 signatures.)

N° 100.

La Société républicaine séant à Callas, district de Draguignan, département du Var, à la Convention nationale (1).

« Citoyens législateurs,

« C'est en terrassant le despotisme que vous avez créé la Constitution; c'est en bravant les périls que vous avez su la maintenir. Vous avez proclamé la République, ce décret était gravé dans nos cœurs, écrit dans nos serments, avant que votre sagesse l'eût prononcé; sans ce décret salutaire, la France, déchirée au dedans, menacée au dehors, n'aurait plus présenté que les lambeaux d'une monarchie chancelante et inutile. Poursuivez, citoyens législateurs, d'aussi glorieux travaux, toujours inébranlables au milieu des orages et des périls, ne quittez pas le poste qui vous a été confié, que vous n'avez assuré sur des bases indestructibles l'édifice du gouvernement républicain, et que vous n'avez tout à fait écarté les dangers de la patrie. Alors, citoyens représentants, vous pourrez confier à d'autres le soin du bonheur du peuple.

« BOCNAUD; VITÉ, président; LIOUX, secrétaire; BRIEU; GUIGUES, membre du comité de correspondance de la Société républicaine séant à Callas.

« Callas, ce 11 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible. »

N° 101.

Les sans-culottes composant la Société populaire de Dun-sur-Auron, à la Convention nationale (2).

« Législateurs,

« Nous vous devons la vérité tout entière, et c'est une jouissance bien douce pour nous de n'en avoir que de flatteuses à vous dire.

« Fermez à votre poste vous avez sauvé la patrie. En vain des scélérats ont tenté de replacer

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 776.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 776.
(2) Ibid.